

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION**

Le 11 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 mai 2026

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mickaël JUIGNÉ, André LE ROUX, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Sylvie LAUTRU, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Bertrand MUCHERY, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Julien LAUTRU, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET.

EXCUSÉS : Sophie REIGNIER (pouvoir à Annie BLONZ), Mélanie DECOSSE (pouvoir à André LE ROUX), Damienne FLEURY (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Décision budgétaire modificative n°1*Rapporteur : Jérôme DELISLE*

Des inscriptions budgétaires sont à modifier sur le budget 2026 de la ville.

Pour régulariser la situation, il est proposé les modifications suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses :	Compte	Libellé	Montant à ajuster (+/-)	Montant final inscrit au BP
	165	Dépôts et cautionnement reçus	650 €	650 €

Recettes :	Compte	Libellé	Montant à ajuster (+/-)	Montant final inscrit au BP
	165	Dépôts et cautionnement reçus	650 €	650 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Compte	Libellé	Montant à ajuster (+/-)	Montant final inscrit au BP
	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	9 000 €	9 600 €
	63512	Taxe foncière	-9 000 €	16 000 €
	65313	Cotisations de retraite	-750 €	13 250 €
	6541	Admissions en non-valeur	750 €	950 €

DEL 26-037

Recettes :	Compte	Libellé	Montant à ajuster (+/-)	Montant final inscrit au BP
	74111	Dotations forfaitaire des communes	-26 000 €	274 000 €

Observations :

- Afin de prévoir d'éventuels départs de locataires, des crédits sont inscrits au compte 165.
- La taxe foncière est réduite suite aux dégrèvements perçus pour 2025
- Des crédits sont ajoutés au compte 6817 car l'état des restes à recouvrer est plus important que ce qui a été voté au BP 2026.
- Enfin, la notification des dotations de l'Etat implique d'ajuster le montant inscrit au compte 74111.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal décide d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 telle que décrite ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 21 mai 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Marie CHEVALIER



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

